
ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

Dans ce quatrième fascicule, M. Léon Ernest Halkin attire notre attention sur l'enseignement de l'histoire en Wallonie, sur son avenir, son utilité, sa raison d'être.

D'un voyage d'études en Suisse, M^e Gobeaux-Thonet nous rapporte ses observations sur l'organisation des bibliothèques et signale particulièrement cette « Bibliothèque pour tous » qui, installée à Berne en 1921, a su remplir son rôle de diffusion scientifique de merveilleuse façon.

La chronique habituelle clôt ce fascicule.

LA RÉDACTION.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITE

DE LA

UNIVERSITE DE MONTREAL

Edifice

Le conseil d'administration de l'Association des Amis de l'Université de Montréal a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de son administration pour l'année 1887. Ce rapport est le fruit de la coopération de tous les membres de l'Association et de la générosité de nos donateurs. Il vous expose les travaux accomplis pendant l'année écoulée et les ressources qui ont permis de les mener à bien. Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et que vous voudrez bien nous en faire part.

LE PRESIDENT

L'Enseignement de l'Histoire nationale en Wallonie

L'histoire, — Valéry nous l'a souvent rappelé, — est inséparable de l'historien. Chaque génération pose des questions nouvelles aux gardiens de son passé. Chaque Société recrée *son* histoire, la traduit en fonction de *ses* problèmes, la replace dans *sa* perspective. Chaque milieu qualifie son passé au moyen du présent qui le fuit et se forme une philosophie de l'histoire à son image et à sa mesure.

Ce relativisme, contre lequel on se défendrait en vain, apparaît mieux encore dans l'histoire enseignée. Là, le pays, le temps, l'homme, et surtout les nécessités pédagogiques concourent à multiplier les vues historiques les plus discutables, les plus excusables.

Pour faire « avancer la science », il faut l'enseigner. Et, pour l'enseigner, il faut la rendre accessible, la simplifier, c'est-à-dire la fausser forcément en quelques-uns de ses points. Dès lors, après avoir sacrifié à des formules plus claires que vraies, il sera nécessaire de donner aussi une méthode capable de rectifier les erreurs éventuelles et de nuancer les approximations fatales. Mais il importe essentiellement, pour justifier cet appel à la critique historique, de dénoncer d'abord les méfaits du simplisme.

Le simplisme, en histoire comme en toutes choses, connaît des succès faciles. C'est lui qui bannit les discussions oiseuses des hommes de science, filtre leurs conclusions indigestes et ramène à des lignes nettes l'architecture du passé;

il n'est pas étonnant que des maîtres couvrent de leur autorité et garantissent par leur expérience un système aussi commode. L'histoire nationale de la Belgique sera donc simplement nationale ! Le patriotisme s'unit à la pédagogie pour défendre ce point de vue élémentaire. « Serait-il irrévérencieux de dire qu'il arrive trop souvent à l'historien de se conduire à l'égard de sa nation comme l'architecte à l'égard de ses clients ? Il cherche avant tout à fournir une histoire conforme à ses goûts, à ses mœurs, bref, une histoire habitable » (1).

* * *

Histoire *en* Wallonie, ai-je écrit, et non histoire *de* Wallonie. Mais, tout d'abord, qu'est-ce que la Wallonie ? A quoi correspondait-elle dans le passé ? Quelles sont actuellement ses bornes (2) ?

On écrit communément que la principauté épiscopale de Liège était wallonne, qu'elle constituait la Wallonie ou, tout au moins, la plus grande partie de la Wallonie (3). C'est oublier, et que la principauté était bilingue, et que les Wallons étaient plus nombreux aux Pays-Bas qu'au pays de Liège. Contrairement à l'opinion courante, il apparaît que ce sont les romanophones des Pays-Bas qui furent les premiers appelés Wallons. Les illustres régiments wallons, les nombreuses Eglises protestantes wallonnes évoquent,

(1) H. PIRENNE, *De la méthode comparative en histoire*, dans le *Compte rendu du cinquième Congrès international des sciences historiques*, p. 28, Bruxelles, 1923.

(2) Je reprends ici, en les précisant et en les complétant, quelques-uns des thèmes esquissés dans l'article *La Wallonie devant l'histoire*, que j'ai publié dans *La Cité chrétienne* du 20 mai 1939.

(3) M. VALKHOFF, *Philologie et littérature wallonnes*, p. 13, Groningue, 1938, écrit du dialecte *liégeois* que « dans les grandes lignes, il est l'expression linguistique de l'ancienne principauté de Liège ». On a même cru que les ordonnances épiscopales de Liège étaient rédigées, non en latin, en français ou en flamand, mais en wallon ! Cf. DES CRESSONNIÈRES, *Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique*, p. 112, Bruxelles, 1919.

d'abord et surtout, le souvenir des Belges de langue française, engagés au service des Habsbourg, ou exilés pour leur foi en Allemagne, aux Provinces-Unies, en Angleterre et en Amérique. Parfois même, on est en droit d'opposer réellement les Wallons aux Liégeois (1) !

Le terme de Wallonie, lui, est récent. De fait, il apparaît seulement en 1858, dans les publications de la Société liégeoise de littérature wallonne, où il est écrit indifféremment Wallonnie et Wallonie (2). Cette dernière orthographe devait bientôt s'imposer, grâce à Albert Mockel surtout, et le mot connu dès lors une rapide et incontestable fortune, sans que jamais Wallonie fut considérée comme l'exact corrélatif de wallon.

En effet, wallon est un vocable ancien sur lequel je dois m'étendre quelque peu. Comme *welche* (3), il dérive du germanique *wal(a)h* : étranger romanisé. Synonyme souvent de roman ou de français, ce nom a été appliqué aux romans du Nord par opposition à leurs voisins de Germanie (4). *Welsche Schweiz* : Suisse romande ; — Flandre wallonne : Flandre gallicante. L'adjectif latin *wal(l)onicus* est formé d'ailleurs sur le même modèle que *theutonicus*, d'où provient *teuton* (5).

(1) Il y a là un curieux problème de terminologie historique, sur lequel je compte revenir dans une autre notice.

(2) *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. II, p. 29, 311, Liège, 1859. — J. M. REMOUCHAMPS, *Wallonie*, dans *Wallonia*, t. XX, p. 749, Liège, 1912.

(3) En 1937, fut fondée à Bruxelles une *Revue welche*, organe des écrivains français étrangers à la France.

(4) Le nom des Wallons, comme celui des Français, est donc lui-même germanique. D'ailleurs le langage des voisins a déteint sur le nôtre : divers travaux récents ont été consacrés à ce problème délicat par MM. J. HAUST, A. L. CORIN et R. VERDEYEN ; cf. E. GAMILLSCHEG, *Autour des mots wallons d'origine germanique*, dans les *Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, p. 159-181, Liège, 1939.

(5) J. FELLER, *Sur le sens du mot « wallon »*, dans *La Vie wallonne*, t. I, p. 49-56, Liège, 1920-1921. — J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, p. XIII, Liège, 1933. — En latin, on rencontre aussi, mais rarement, le substantif pluriel *Wallones*. — En français, *walonique* n'existe pas plus que *wallonique*. Par contre, nous avons *walloniste*, formé sur le modèle de *romaniste* ou de *germaniste* (cf. HAUST, dans *Les Dialectes belgo-romans*, t. I, p. 158, Bruxelles, 1937), expression assez malheureuse, parce que *wal-*

Lorsque, au XII^e siècle, Rodolphe de Saint-Trond écrit de l'abbé Adalard : « nativam linguam non habuit theutonicam, sed quam corrupte nominant romanam, theutonicè waloniam »⁽¹⁾, il décore le parler roman du Nord (français ou dialecte ?) du nom de wallon⁽²⁾. De même, à la fin du siècle suivant, des maîtres en Sorbonne, originaires du diocèse de Tournai, s'exprimaient en « lingua wallonica »⁽³⁾. En pleine crise protestante, on se plaignait d'un inquisiteur des Pays-Bas, qu'il ne sût « la langue walone »⁽⁴⁾. Au XVII^e siècle encore, on parlait à Bruxelles « wallon, c'est-à-dire français »⁽⁵⁾. Le sens du mot wallon s'est ensuite

lonisme, plus ancien, à un sens tout autre, et péjoratif; on pourrait critiquer de même l'association *belgicisme-belgiciste*, et préférer, au lieu de *belgiciste*, *belgeoisant*, formé de *belgeois*, mot ancien déjà. — M. VALKHOFF, *o. c.*, p. 24, 27, 30, emploie le verbe *walloniser*, le substantif *wallonité*, l'adjectif *wallonisant*, dans des acceptions qui touchent à la philologie. — Par contre, M. BAUSSART, dans *La Terre wallonne* de novembre 1938, p. 84, emploie *wallonisant* dans un sens politique, analogue à celui de *wallingant* (formé sur le modèle de *flamingant*). — On trouve communément *wallo-flamand*; je n'ai pas rencontré *wallono-flamand*. — Des dictionnaires donnent, dans un sens péjoratif, *wallonner*, inusité comme de juste en Wallonie.

(1) G. KURTH, *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*, t. II, p. 19, Bruxelles, 1898.

(2) Français ou dialecte : il est en effet malaisé de distinguer l'un de l'autre. Les textes anciens de nos régions sont souvent du français farci de wallonismes; cf. L. REMACLE, *La langue écrite à Stavelot vers 1400*, dans les *Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust*, p. 311-328, Liège, 1939.

(3) *Gallia christiana*, t. III, col. 222, Paris, 1725.

(4) L.-E. HALKIN, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Bergbes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liège (1538-1557)*, p. 143, Liège, 1936.

(5) Instruction de la nonciature; cf. B. DE MEESTER, *Correspondance du nonce G. F. Guidi di Bagno...*, t. I, p. 9, Rome, 1938. — Il est vrai qu'alors parfois langue belge désignait le flamand, et langue bourguignonne le français. Un pénitencier avait été reçu à Rome en 1349, « quia scit loqui theutonicum, braybanticum et flamingum ac gallicum »; cf. E. GÖLLER, *Zur Geschichte der päpstlichen Pänitentiarie*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XVII, p. 416, Rome, 1903. — Au XVI^e siècle, des lettres d'indulgence d'origine malinoise étaient rédigées «...in 't walsche, in 't duytsch, in 't latijn »; cf. P. FREDERICQ, *Codex documentorum sacratissimarum indulgentiarum Neerlandicarum*, p. 632, La Haye, 1922. — En 1558, paraissait à Anvers un *Dictionarium, colloquia sive formulae quatuor linguarum, belgicae, gallicae, hispanicae, italiae*, qui connut de nombreuses éditions. — Sur les fluctuations des appellations des langues, particulièrement à Anvers, voir F. PRIMIS, *De naam orzer taal in de jaren 1480-1540, inzonderheid te Antwerpen*, dans les *Verslagen en mededelingen van de koninklijke vlaamse Academie voor taal en letterkunde*, p. 278, Bruxelles, 1939.

restreint, au point de vue linguistique, jusqu'à ne plus désigner aujourd'hui que ceux qui, en Belgique essentiellement, emploient un dialecte roman qui n'est ni le picard ni le lorrain, ni le champenois (1). Du sens ancien, il reste des traces dans l'imprécision de l'usage. Quand un citadin de Hondschoote, en France, se rend à Saint-Omer, il s'en va « bij de Waals », et cependant Saint-Omer est une ville de Picardie (2). De même, en 1900, un certain abbé Simon a composé la grammaire d'un patois « wallon » d'Alsace, patois lorrain d'ailleurs, dont l'auteur veut indiquer simplement l'appartenance romane. Enfin, en 1939, M. G. Cotton peut intituler *Val Fresnoy, village wallon*, la monographie d'une petite communauté picarde (3).

Pour être bien plus jeune, le mot Wallonie n'a pas une signification beaucoup plus précise. Dans la pensée de ceux qui l'ont créé, il n'eut jamais un sens racique; il désignait les régions de la Belgique où l'on parlait des dialectes romans (4).

Bientôt, la Wallonie s'annexa spirituellement le territoire, alors prussien, de Malmédy, dont le dialecte s'apparente au liégeois, mais, elle dut peu à peu reconnaître l'autonomie dialectale de la Belgique picarde (le rouchi parlé à Mons et à Tournai), lorraine (le gaumais parlé à Virton) et champenoise (aux environs de Bouillon et de Gedinne) (5).

(1) Picard, lorrain et champenois sont les seuls dialectes romans de Belgique que l'on peut citer à côté du wallon, mais après lui.

(2) C. DEBUSSCHERE, *Il n'y a pas de Flandre wallonne*, dans *Le Lion de Flandre*, t. X, p. 7, Lille, 1938.

(3) Voir dans FELLER, *o. c.*, p. 54-55, d'autres exemples de cette extension géographique.

(4) La Belgique romane n'est pas exclusivement dialectale, et ce n'est pas au profit du wallon qu'Arlon et Bruxelles ont quitté le groupe linguistique allemand ou flamand; c'est au profit du français; cfr J. M. REMOUCHAMPS, *La francisation des arrondissements de Bruxelles, Arlon et Verviers au cours d'un demi-siècle (1880-1930)*, Bruxelles, 1936. — P. M. G. LÉVY, *La statistique des langues en Belgique*, dans la *Revue de l'Institut de Sociologie*, t. XVIII, p. 514-533, Bruxelles, 1938. — J. M. REMOUCHAMPS, *L'Assemblée wallonne (1912-1937)*, Bruxelles, 1939.

(5) L. MICHEL, *Les dialectes belgo-romans...*, dans *Les Dialectes belgo-romans*, t. I, p. 6, Bruxelles, 1937.

Par contre, toujours au même point de vue linguistique, la Wallonie pourrait légitimement revendiquer les cantons de Givet et de Fumay, en France, jusqu'à Revin inclusivement (1). Dans le département du Nord, il y a aussi sans doute des villages wallons, mais la frontière dialectale entre le picard et le wallon n'est pas encore nettement reconnue (2).

Au sens strict, le domaine dialectal wallon est un vaste quadrilatère, — un « carré wallon », si l'on veut, — dont Nivelles, Chimay, Aubel et Neufchâteau occupent les angles. Ainsi comprise, la Wallonie elle-même se subdivise en trois grandes régions sous-dialectales : l'Ouest-Wallon (Braine-l'Alleud, Nivelles, Charleroi, Chimay, Couvin, Thuin), le Centre-Wallon (Jodoigne, Gembloux, Namur, Dinant, Rochefort, Saint-Hubert, Bouillon, Neufchâteau, Bastogne, Houffalize), et l'Est-Wallon (Huy, Durbuy, Liège, Visé, Aubel, Spa, Verviers, Vielsalm) (3).

Mais le point de vue philologique, — il est à peine nécessaire de le faire remarquer, — n'est que celui d'une savante minorité. Dans le langage courant, Wallonie a connu une évolution qui ne rappelle en rien celle de Flandre; alors que ce dernier vocable a désigné d'abord une unité politique, puis, beaucoup plus tard, une unité linguistique, on appelle communément aujourd'hui Wallonie toute la Belgique qui n'est pas ou qui n'est plus flamande (4). Cette acception, — qui embrasse environ 15.000 kilomètres carrés habités par trois millions d'hommes, — a fini par passer dans les lois,

(1) *La limite méridionale de la Wallonie* (d'après Ch. BRUNEAU), dans les *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, t. II, p. 125-128, Liège, 1932.

(2) N. DUPIRE, *Essai de délimitation des dialectes picard et wallon*, dans la *Revue du Nord*, t. XVII, p. 220, Lille, 1931.

(3) A. MARÉCHAL, *La Wallonie et ses divisions linguistiques*, dans les *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, t. I, p. 273-283, Liège, 1927. — À noter que, pour M. WILMOTTE, *Nos dialectes et l'histoire*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, 1935, p. 328, le Nord-Wallon désigne, entre autres parlers, le verviétois.

(4) Malgré les aspirations des Wallons de la capitale, Bruxelles reste évidemment hors-cadre. Il en va de même de la petite région allemande de l'Est du pays.

à partir de 1932, et l'on peut dès lors, malgré les réticences du législateur, la considérer comme officielle (1).

Faudrait-il faire mention d'un irrédentisme wallon ? Je ne le pense pas. Si, au nombre des artistes wallons, Jules Destrée revendiquait Watteau, qui est de Valenciennes, s'il comprenait dans « la plus grande Wallonie » le grand-duché de Luxembourg et les Ardennes, ce n'était pas avec une intention politique; c'était moins encore, il est vrai, pour des motifs scientifiques. Le sentiment seul le poussait à dessiner une immense province de culture française, les « marches de l'Est » (2)...

* * *

En Wallonie, l'enseignement de l'histoire ignore heureusement tout irrédentisme. Mais il ne peut pour autant satisfaire ceux qui, parmi les Wallons, sont rétifs à ce simplisme de règle que je dénonçais en commençant. Notre enseignement est plus ou moins teinté de belgicisme, et le plus grand historien du pays, le Verviétois Henri Pirenne, n'est pas pour peu de choses dans cette vue unitaire de l'histoire des Belges.

A dire vrai, la pensée profonde de Pirenne fut peut-être aussi grande-néerlandaise que belgiciste, mais, en fait, l'autorité de Pirenne ne fut invoquée, à tort parfois, que dans un sens strictement national (3). Le fameux Congrès wallon de Liège, en 1905, avait proposé que l'on apprît aux

(1) J. M. REMOUCHAMPS, *Carte systématique de la Wallonie, précédée d'une note sur la frontière linguistique et d'une double nomenclature des communes belges de langue romane, d'après le recensement du 31 décembre 1930*, dans le *Bulletin de la Commission royale de toponymie et de dialectologie*, t. IX, p. 211-272, Bruxelles, 1935. — La loi du 14 juillet 1932 cite la « région wallonne ».

(2) J. DESTREE, *Wallons et Flamands*, p. 18, 28, 45 sv., Paris, 1923. — Dans le même sens, R. DUPIERREUX, *La sculpture wallonne*, passim, Bruxelles, 1914. — Il est exact cependant que les Wallons des anciens Pays-Bas occupaient des régions aujourd'hui grand-ducales ou françaises.

(3) H. VAN HOUTTE, *La conception grande-néerlandaise de notre histoire nationale*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres*, 1937, p. 462.

enfants l'histoire de la Wallonie. Pirenne riposta avec vivacité et à propos; il est impossible d'écrire une histoire de la Wallonie, disait-il, tout en faisant un admirable historique des Wallons. Voici le texte, bien modeste, adopté par le Congrès : « Le Congrès demande que, dans l'enseignement, on rende l'hommage qu'ils méritent aux grands artistes, musiciens, graveurs, sculpteurs, peintres et aux gloires militaires de la Wallonie » (1).

Je voudrais montrer ici que si l'on ne peut en effet édifier aisément une histoire de la Wallonie, il y a une manière d'apprendre leur histoire aux Wallons.

Parce qu'il a voulu oublier les Wallons dans le récit de notre histoire nationale, le simplisme pédagogique a singulièrement compliqué une évolution naturellement complexe. Pour trouver un passé à la fois noble et compact à la Belgique de 1830, pour lui donner ses lettres de créance devant l'histoire, des érudits bien intentionnés ont choisi d'insister sur les liens, — d'ailleurs incontestables, — qui ont rapproché, dès le Moyen Age, les provinces de l'actuelle Belgique. De là, dans certains manuels, et surtout dans le commentaire oral de maîtres nombreux, cet exposé forcément touffu d'une interpénétration confuse, masquant mal les revanches de l'esprit de clocher et de tout ce qui ne préfigure point l'unité nationale. C'est ainsi que les enfants de Liège apprennent parfois que la patrie ne fut jamais aussi glorieuse que lorsque Charles le Téméraire portait le fer et le feu dans leur ville natale... (2). Hélas ! l'histoire ne

(1) C'était peu de chose, et ce peu fut vite oublié; cfr *Congrès wallon de Liège*, p. 233 sv., 240 sv., 258, Liège, 1905. — Sur les griefs des Wallons en ce domaine, on lira, avec prudence, la célèbre *Lettre au roi*, de Jules DESTREE, Bruxelles, 1912.

(2) Non qu'il soit question d'excuser la cruauté du Téméraire, mais de glorifier l'unification, même violente, des pays bourguignons et de la principauté épiscopale. On m'a objecté que Liège eût dû, dès le XV^e siècle, collaborer avec la Bourgogne: c'est juger le passé avec une remarquable absence de sens historique que de ne pas voir qu'un tel rapprochement (Slovaquie-Allemagne) aurait été une démission, sinon un suicide politique; cfr L. DE LICHTERVELDE, *La mystique belge*, dans *La Revue générale* du 15 juillet 1939, p. 6.

se ramène pas à une harmonie préétablie, à une évolution régulière vers un accord toujours plus parfait; elle ne se déroule point à la manière d'une prophétie. Acceptons la leçon du vieux Fustel : « Le patriotisme est une vertu, mais l'histoire est une science ».

Le *Belgium* romain, objecte-t-on, est un des noms les plus anciens de l'Europe, et il englobait dans une même appellation les diverses régions linguistique que nous connaissons aujourd'hui; soit, mais qu'on n'oublie pas que Jules César, s'il a triomphé sur notre sol de Celtes et de Germains, n'y a rencontré ni Flamands, ni Wallons (1).

Quant à la Belgique féodale, elle n'a pas eu plus de cohésion historique que de frontières naturelles (2). Les principautés de la Belgique ancienne n'eurent pas conscience de la grande œuvre bourguignonne, et le rêve lotharingien de Charles le Téméraire causa plus de deuils et de déceptions qu'il n'apporta de joie et de fierté. Et cependant, si le Téméraire avait réussi, n'aurait-on pas trouvé des historiens pour exalter son œuvre unificatrice comme *nécessaire* et heureuse !...

Lorsque les Liégeois, ces Belges de la onzième heure, ont vu leur sort associé à celui des Pays-Bas, ils durent ce bienfait à la nivellation imposée par l'invasion étrangère, non à une irrésistible attraction. Que le déterminisme politique ne nous aveugle point; c'est la domination française qui réussit là où avait échoué la politique bourguignonne; c'est la République qui amalgama nos principautés, organisa nos provinces et prépara, — sans l'avoir voulu, — la Belgique

(1) Je crois, en effet, qu'il faut attendre la double invasion des Romains et des Francs pour que les Belges puissent reconnaître leurs ancêtres.

(2) Que d'erreurs dans la citation suivante, extraite d'une étude qui me semble interpréter mal Pirenne : « Les frontières belges n'ont rien d'arbitraire. Leur tracé général tient compte du développement historique du pays autour de son armature; leur tracé exact est amplement justifié par les accidents du terrain et les différences linguistiques »; cfr J. DE VILLERS, *Structure de la Belgique*, dans *La Cité chrétienne* du 20 janvier 1939, p.176.

libre de 1830, réalité d'aboutissement, mais non principe de base.

On ne dira jamais assez que le particularisme wallon ne se ramène aucunement au particularisme liégeois. La principauté épiscopale avait été effacée de la carte du monde par la France jacobine. Les hommes politiques liégeois les plus remarquables du XIX^e siècle, de Rogier à Frère-Orban, aimaient trop la France et trop peu l'Église pour porter le deuil de leur petite patrie. D'ailleurs, ils présidaient, avec un loyalisme parfait, aux destinées de la jeune monarchie belge. Il n'y avait plus de peuple liégeois; il n'y avait pas encore de peuple wallon.

Aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi, un ingénieux paralésime voudrait accorder généreusement des titres égaux, dans l'enseignement de l'histoire nationale, à la Flandre, d'une part, et à la Wallonie, de l'autre. Tentative ingrate que celle-là, sans fondement historique, entachée de simplisme tout autant que la conception unitaire et traditionnelle. Flandre et Wallonie sont des termes qui ne se correspondent pas, qui ne se font pas « pendant », et dont l'évolution est nettement divergente. On s'efforcera en vain de résoudre les problèmes qu'ils posent, en faisant des parts bien égales, comme on apaise la querelle de deux enfants.

La Flandre est d'une vénérable antiquité, certes, mais j'oserai rappeler que le nom de Flandre, réservé d'abord à la région brugeoise, ne s'appliqua que peu à peu aux diverses possessions des comtes, puis aux Pays-Bas Catholiques, enfin à tous les territoires, belges ou liégeois jadis, où l'on parle le flamand. Mons fut en Flandre sans être flamande, et Hasselt est flamande sans être en Flandre, c'est-à-dire sans avoir appartenu aux comtes de Flandre ou à leurs héritiers de la maison de Habsbourg.

Les archéologues ont moins de scrupules que les historiens : en 1913, Max Rooses, dans son ouvrage *Flandre*,

étendait plus encore la notion géographique primitive. C'est ainsi que, pour lui, comme pour d'autres d'ailleurs, Liège est en Flandre au même titre que Tournai ou Anvers (1) ! On voit tout de suite la clarté qu'apporterait à l'enseignement la consécration de l'entité, — indéfiniment élargie, — de la Flandre...

Si nous en venons à la Wallonie, la complexité du problème pédagogique apparaît dans toute son horreur. La Wallonie historique est toute jeune encore. Il y a des Wallons depuis un millier d'années, mais, comme je l'ai rappelé, le vocable de Wallonie ne date que de quatre-vingt ans. Auparavant, l'idée de réunir les Wallons en un bloc n'était pas viable. C'est pourquoi on pouvait parler des Wallons sans éprouver le besoin de désigner d'un terme unique les provinces disparates où ils vivaient.

Le peuple wallon doit la notion de son existence au réveil flamand; il n'y aurait pas de problème wallon, s'il n'y avait eu une question flamande, dans une Belgique bilingue et unitaire (2). Même les querelles des historiens de l'art en Belgique sont éloquentes à cet égard : c'est parce qu'il était Wallon fervent que Jules Destrée imaginait de reprendre à l'Ecole flamande quelques-uns de ses chefs-d'œuvre, pour les donner à une Ecole wallonne de peinture, l'Ecole de Tournai, rivale ethnique de l'Ecole de Bruges ! Le mouvement wallon est un réflexe de conservation, un

(1) Et, cependant, le registre d'une confrérie napolitaine cite, en 1751, un « Fiamengo di Liegi », ce qui ne prouve que l'ignorance du secrétaire, qui orthographe d'ailleurs le nom de notre Liégeois : « Bueüt » (*sic*); cfr L. VAN DER ESSEN, *Besef van Nederlandschap bij uitgeweken Nederlanders in Italie in de XVI^e, XVII^e en XVIII^e eeuw*, dans les *Nederlandsche historiebleden*, t. II, p. 40, Anvers, 1939. — Mais il y a mieux : vers 1570, un Artésien est cité dans les Archives italiennes, « Pietro Lombard, Valone fiamingo »; cfr L. VAN DER ESSEN, *De historische gebondenheid der Nederlanden*, dans la même revue, t. I, p. 172, Anvers, 1938.

(2) Sur le mouvement flamand, voir, entre autres, M. LAMBERTY, *Philosophie der vlaamische beweging*, 2^e éd., Bruges, 1938. — F. PRIMIS, *Het nationaal bewustzijn in onze gewesten*, 2^e éd., Anvers, 1939.

réflexe que rien ne pouvait susciter autrefois lorsque c'était le provincialisme, — voire le communalisme, — qui nourrissait des luttes où la question linguistique n'avait pas sa place. Au Moyen Age, les Wallons étaient dispersés, Tournai appartenait à la France, Liège et Malmédy à des principautés ecclésiastiques d'Allemagne, Herve au Limbourg; il n'y avait pas de peuple wallon: Flamands et Wallons se heurtaient rarement ⁽¹⁾; nos grandes principautés de Brabant, de Flandre et de Liège étaient bilingues, comme la Belgique d'aujourd'hui ⁽²⁾, mais le pays de Liège bilingue voyait dans le Brabant bilingue l'ennemi national, tandis que les Wallons de Bouvignes menaçaient d'une haine fraternelle les Wallons de Dinant. La Belgique bourguignonne fut une Belgique fédérative: rien ne lui ressemblerait moins pourtant que la Belgique fédérale préconisée aujourd'hui par certains. Philippe le Bon avait groupé des Brabançons, des Hennuyers, des Namurois, il était lui-même comte de Flandre; on mentirait en disant qu'il fédéra le peuple flamand et le peuple wallon.

(1) Il y a là des faits qu'il faudrait non pas compter mais pouvoir peser. Je citerai seulement quelques références utiles: *Flamands et wallons dans les couvents*, dans *Wallonia*, t. X, p. 188, Liège, 1902. — J. ACQUOY, *Het klooster te Windesheim*, t. II, p. 173, n. 8; t. III, p. 102, Utrecht, 1876. — J. LAVALLEYE, *Histoire de l'abbaye de Valduc*, p. 105, 137, Bruxelles, 1926. — L. LECONTE, *Les événements militaires et les troupes de la révolution liégeoise*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LVI, p. 176 sv., Liège, 1932. — E. MARTENE et U. DURAND, *Veterum... amplissima collectio*, t. IV, col. 1135, Paris, 1724. — A. PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, t. I, p. 430, Bruxelles, 1927. — E. PONCELET, *Flamands et Wallons aux XV^e et XVI^e siècles*, dans *Leodium*, t. XXXI, p. 46-48, Liège, 1938. — P. RECHT, 1789 en Wallonie, p. 101 sv., Liège, 1933. — M. WILMOTTE, *Le Wallon*, p. 99, Liège, 1893. — Par contre, F. FOULON, *La question wallonne*, p. VII, Bruxelles, 1918, se trompe lourdement lorsqu'il écrit que les ducs de Bourgogne « lancent les Wallons contre les Flamands ». — Il est remarquable que H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. III, p. 6, Bruxelles, 1923, évoque, non moins erronément, les « haines de race » que Louis XI se serait efforcé de susciter dans les Pays-Bas.

(2) J. DES CRESSONNIÈRES, *Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1919. — F. MAGNETTE, *L'emploi officiel des langues dans l'ancienne principauté de Liège*, dans la *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. XIV, Liège, 1923. — H. NÉLIS, *L'application en Belgique de la règle... « de idiomate... »*, dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. II, Rome, 1922.

Plus tard, la fermeture de l'Escaut et le régime de la Barrière, en provoquant une orientation divergente de l'industrie et du commerce, divisèrent davantage encore les Wallons sur les questions économiques. C'est seulement après l'union, à partir de 1795 et surtout de 1830, que les Wallons de Liège, de Namur et de Tournai, — comme d'ailleurs, avant eux, les Flamands de Gand, de Louvain et de Hasselt, — purent, peu à peu, prendre conscience de leur parenté de langue, de mœurs et surtout de sensibilité. La question religieuse joue ici un rôle prépondérant. De même qu'ils s'étaient séparés de la Hollande calviniste, les Flamands, catholiques et mystiques, se sont éloignés d'une Wallonie frondeuse et française, parfois sceptique et voltairienne. Ce sont là des événements contemporains. Mais, dater de la République chrétienne du Moyen Age les communautés flamande ou wallonne, serait un non-sens historique.

Pas d'a priori belgiciste, et d'a priori wallingant (ou flamingant !) pas davantage. N'imaginons pas une communauté wallonne historique, agissant comme telle à travers le Moyen Age et l'époque moderne. Fuyons jusqu'aux occasions du péché d'anachronisme, et cherchons dans la réalité du passé le véritable point de vue, la juste notion de l'histoire.

Appliquons ces vues à l'enseignement de l'histoire de chez nous. Faut-il, suivant la tradition de l'enseignement secondaire, commencer par l'histoire générale, pour venir ensuite à l'histoire régionale ? Non. Une telle méthode ne peut qu'être rejetée par les partisans, chaque jour plus nombreux, d'un enseignement concret, direct, vivant. Il ne suffit pas de consacrer quelques pages de la fin d'un manuel, ou quelques heures d'un cours, à l'histoire régionale ou

locale (1). C'est là un progrès, sans doute, mais il ne peut nous contenter. Faut-il étudier l'histoire nationale en fonction de l'histoire universelle (2) ? Oui, évidemment, et c'est un autre grand progrès que d'ouvrir des fenêtres sur les pays voisins dont notre évolution est tributaire. Mais encore est-il nécessaire de trouver un point de départ qui ne soit pas artificiel, une base facilement connaissable, en un mot, une unité historique. Cette unité, seul le régionalisme féodal peut la donner : le cours d'histoire débutera par l'histoire du Hainaut en Hainaut, du Luxembourg en Luxembourg, du Brabant en Brabant, du Namurois dans le pays de Namur, de la principauté de Liège dans le pays de Liège. Je voudrais ainsi que les enfants de nos écoles primaires et de la première année de l'enseignement secondaire eussent entre les mains, selon les cas, une Histoire générale vue du Hainaut, vue du pays de Liège ou de toute autre principauté.

On pensera ce que l'on voudra de la féodalité : on ne peut nier que, pendant des siècles, elle a été l'ossature politique de notre pays, comme de la France et de l'Allemagne. Aujourd'hui encore, malgré les guerres, les traités et les révolutions, il subsiste quelque chose de cette structure millénaire : les provinces de Flandre, de Hainaut, de Brabant, de Luxembourg, de Namur et de Liège (3).

Il n'entre pas dans mes desseins de restreindre l'histoire nationale à l'histoire locale. Je n'ai que répugnance pour ce

(1) Dans ce domaine, il faut mettre hors de pair les manuels d'*Histoire de Belgique*, de R. et D. FURNÉMONT, avec préface de C. LECLÈRE, Liège, 1935 et 1936. Ces manuels sont augmentés de suppléments régionaux variés : *Principauté de Liège*, par L. DENEUMOSTIER et M. FABRY; *Région de Verviers, Spa, Stavelot, Malmédy*, par E. FAIRON et M. FABRY; *L'Entre-Sambre-et-Meuse*, par F. ROUSSEAU; *Le Hainaut*, par E. DONY; *L'ancien comté de Namur*, par D. BROUWERS.

(2) L. VERNIERS et P. BONENFANT, *Manuel d'histoire de Belgique dans le cadre de l'histoire générale*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1933-1934.

(3) La province de Limbourg, il est vrai, ne correspond nullement au duché de ce nom, mais au comté de Loos, réuni à la principauté de Liège au XIV^e siècle. — Il existe peu de bons manuels consacrés exclusivement à l'histoire locale; pour Liège, il faut citer le *Précis d'histoire liégeoise*, par F. MAGNETTE, 3^e éd., Liège, 1929.

particularisme incapable de servir l'idée. Mais ce n'est pas être particulariste que de fonder en Hainaut, — je prends cet exemple suggestif pour être bref, — l'histoire nationale sur la connaissance du passé hennuyer. Regnier au Long Col, en 900, est la première grande figure féodale de notre passé. Détailler ses « gestes », ce n'est pas faire de la petite histoire, car enfin il est impossible de comprendre Regnier et les siens sans les situer dans la rivalité franco-allemande. Sous Regnier V encore, le Hainaut demeure, contre l'empire d'Allemagne, le centre de la résistance autonomiste en Lotharingie. En 1071, la comtesse Richilde de Mons engage en fief le Hainaut au prince-évêque de Liège, maître déjà de Dinant : cette association, en d'autres circonstances, eût pu créer une puissance wallonne. La fin du XI^e siècle, en effet, marque l'apogée des virtualités wallonnes : union du Hainaut et de Liège et prétentions des princes-évêques quant au comté de Namur ; — fondation, à Liège, du tribunal de la Paix, juridiction suprême s'étendant, au delà des frontières de la principauté, à d'importantes régions wallonnes de Belgique ; — enfin, début de cette expansion Wallonne, dont l'histoire glorieuse reste encore à écrire (1). Mais les

(1) Sur l'expansion wallonne, on notera : J. BASTIN, *Les rapports de la Wallonie malmedienne et du diocèse de Liège*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XXIV, Liège, 1932. — Th. BEAUDUIN, *Les Wallons en Suède*, Liège, 1930. — F. DANHAIVE, *L'immoralité wallonne*, Namur, 1930. — A. DE BURBURE DE WESEMBEEK, *Un grand expansionniste chez nous (Hennepin)*, dans la *Revue catholique des idées et des faits* du 15 janvier 1938. — J. DEMARTEAU, *Le wallon. Son histoire et sa littérature*, Liège, 1923. — F. DUMONT, *L'irrégentisme français en Wallonie de 1814 à 1831*, Couillet, 1938. — W. E. GRIFFIS, *The story of the Walloons at home, in lands of exile and in America*, Boston, 1923. — Baron GUILLAUME, *Histoire des gardes wallonnes au service d'Espagne*, Bruxelles, 1858. — Baron GUILLAUME, *Histoire de l'infanterie wallonne sous la Maison d'Espagne (1500-1800)*, Bruxelles, 1876. — L.-E. HALKIN, *Des Wallons dans la Sarre*, dans *La Vie wallonne*, t. XV, Liège, 1935. — F. MAGNETTE, *Les Wallons et la fondation de New-York*, dans *La Vie Wallonne*, t. XVIII, Liège, 1938. — D. F. POUJOL, *Histoire et influence des Eglises wallonnes dans les Pays-Bas*, Paris, 1902. — F. ROUSSEAU, *L'expansion Wallonne et lorraine vers l'Est, aux XI^e et XII^e siècles*, dans *Les Dialectes belgo-romans*, t. I, Bruxelles, 1937. — A. VON DEN VELDEN, *Das Kirchenbuch der französischen Gemeinde zu Heidelberg (1569-1577) und Frankenthal in der Pfalz (1577-1796)*, Weimar, 1908. — J. YERNAUX, *La métallurgie liégeoise et son expansion au XVII^e siècle*, Liège, 1939.

destinées du Hainaut, comme celles de Liège, étaient ailleurs; l'union des principautés fut éphémère, le tribunal de la Paix ne devait pas survivre à la tyrannie bourguignonne.

Au XIV^e siècle, le comté de Hainaut était passé à la puissante maison de Bavière. Politique de grande conséquence que celle-là qui, isolant le Hainaut de l'influence liégeoise, l'unit à la Hollande, à la Zélande et à la Frise. Pirenne a admirablement montré et démontré comment, au XV^e siècle enfin, une maison plus puissante encore, celle de Bourgogne, — après avoir, par l'acquisition du Namurois, empêché Liège de s'installer sur la Meuse moyenne, — hérite à la fois du Hainaut, de la Hollande, de la Zélande et de la Frise. Toutes ces principautés entraient à leur tour dans l'Etat fédératif où elles rejoignaient la Flandre, le Brabant, le Limbourg et bientôt le Luxembourg. Une ère nouvelle commence. Le Hainaut conserve l'autonomie régionale et des institutions particulières. Le souverain des Pays-Bas ne règne en Hainaut que comme le successeur des comtes de Hainaut. Toutefois, le Hainaut participe désormais à une vie politique et économique plus large. C'est cette situation qu'il faut de nouveau considérer dans le concret. Dès lors, de 1433 à nos jours, l'histoire nationale en Hainaut, c'est l'histoire des Pays-Bas, de la République française, de l'Empire français, du royaume hollandais, puis de la Belgique indépendante, sans oublier jamais le flux et le reflux des influences étrangères, sans négliger enfin l'apport des mouvements spirituels, dont le réveil wallon lui-même est la plus récente expression (1). En un mot, le territoire de la Belgique étant un carrefour de peuples, l'histoire régionale s'y élèvera d'elle-même à la considération des problèmes universels.

(1) Je ne puis traiter ici du sujet considérable qu'est la question culturelle wallonne; voir l'essai de M. M. PIRON, *Le problème culturel wallon*, Bruxelles, 1939.

* * *

Tel me semble devoir être l'avenir de l'enseignement premier de l'histoire nationale en Wallonie, un enseignement qui reste objectif sans devenir neutre; une vue scientifique et concrète, d'application délicate, certes, mais qui ne sacrifie rien aux a priori politiques, puisqu'elle se modèle sur la réalité de l'évolution historique. L'historien ne fait pas l'histoire; il la décrit et il l'explique.

L'enseignement historique en Wallonie nous donnerait ainsi l'exemplaire d'une histoire complexe mais sincère, qui, si elle déçoit les amateurs de schémas stéréotypés et ne peut servir ceux qui voudraient l'asservir, apprend aux autres plus que l'histoire même, toute une philosophie de la relativité et de la mesure.

LÉON-E. HALKIN.

Les Bibliothèques en Suisse

Petit pays par l'étendue, la Suisse est au contraire importante par sa culture intellectuelle. Il peut donc être intéressant de savoir comment y sont organisées les bibliothèques, centres de diffusion scientifique.

Près de 6000 bibliothèques y fonctionnent pour 4.200.000 habitants qui parlent quatre langues nationales : l'allemand, le français, l'italien et le romanche — sans compter de nombreux dialectes — et sont répartis dans vingt-cinq cantons, dont l'esprit d'autonomie est poussé à l'extrême.

Aucune législation fédérale ne régit l'administration des bibliothèques, — cantons et municipalités font la loi chez eux, — et l'Etat n'accorde de subsides qu'à la Bibliothèque Nationale Suisse à Berne, à la Bibliothèque de l'Institut Polytechnique Fédéral à Zürich et à la Bibliothèque pour Tous.

Il s'ensuit que dans le domaine des bibliothèques, nous ne trouvons pas de politique nationale, mais bien un individualisme vivace et fortement ancré.

L'origine des bibliothèques suisses remonte au seizième siècle. Dès cette époque et jusqu'à la fin du dix-huitième, s'ouvrirent des bibliothèques à l'usage de la bourgeoisie cultivée : bibliothèques de villes, dont l'histoire s'inscrit aux seizième et dix-septième siècles et Sociétés de Lecture (Museumsgesellschaften) créées vers la fin du dix-huitième siècle.

Les bibliothèques des couvents supprimés constituèrent le fonds de la majeure partie des bibliothèques cantonales, ouvertes, au début du dix-neuvième siècle, sous la pression des idées nouvelles qui balayèrent le pays.

On assiste ensuite à la création de nombreux dépôts de livres, administrés soit par l'Eglise, l'Ecole ou l'Administration communale, soit par une Société de lecture ou une Société d'utilité publique, et destinées à la population entière.

Plus tard s'ouvrirent encore les bibliothèques ouvrières placées sous le contrôle des Comités d'éducation de la Classe ouvrière, qui au nombre de 147 totalisent environ 75.000 volumes et, « last but not least », la dernière fondation en date et la plus active, la Bibliothèque pour Tous, qui, née en 1919, compte actuellement 1083 stations de lecture.

Le développement des bibliothèques universitaires se poursuit parallèlement à celui des institutions précitées. Elles sont à la fois, ainsi que l'indique leur nom, universitaires et cantonales ou communales, ce qui ne simplifie pas le problème de leur administration :

Oeffentliche Bibliothek des Universität Basel — Stadt- und Hochschule Bibliothek Bern — Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg — Bibliothèque publique et universitaire de Genève — Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne — Bibliothèque publique de la Ville de Neuchâtel, qui fait fonction de bibliothèque universitaire — et la Zentralbibliothek Zürich, qui est une fondation autonome constituée par le Canton et la Ville.

Pour compléter le tableau des bibliothèques suisses, citons encore celles que subventionne la Confédération : La Bibliothèque Nationale Suisse, fondée à Berne en 1901, la Bibliothèque de l'Ecole Polytechnique Fédérale située à Zürich

et la Bibliothèque pour Tous, dont l'activité s'étend à tout le pays.

L'extrême dispersion des bibliothèques et l'absence d'un système uniforme d'administration dûs à l'autonomie des cantons, ainsi que le manque de formation professionnelle des bibliothécaires, auraient nui à l'économie générale des bibliothèques si, depuis le début du siècle, un contre-courant centralisateur n'avait paré aux défauts d'un individualisme quelque peu outrancier.

A défaut d'une centralisation ministérielle — qu'il ne faut peut-être pas trop regretter — les bibliothécaires se sont groupés pour coordonner l'administration des bibliothèques de toutes catégories.

Cette coordination porte sur deux plans d'action : la centralisation locale d'une part, et de l'autre le travail en collaboration des directeurs des bibliothèques scientifiques et populaires.

* * *

Les villes de Bâle et de Zürich présentent deux cas typiques de centralisation locale.

Dès le XIX^e siècle, la bibliothèque de l'Université de Bâle, abandonnait son caractère fermé de bibliothèque universitaire pour devenir la *Bibliothèque publique de l'Université de Bâle*. Tout en mettant ses collections à la disposition des travailleurs scientifiques, elle accepta d'héberger dans ses murs et de confier aux soins de son personnel, les bibliothèques de diverses sociétés savantes et techniques : la Société des sciences naturelles, la Société d'histoire et d'archéologie, la Société des Officiers, l'Union des Maîtres de gymnastique, la Nouvelle Société suisse de musique et l'Association suisse pour la S. D. N.

« Ces collections conservent leur autonomie et demeurent la propriété de la société qui les dépose; elles sont mises à la

disposition de tous les lecteurs aux conditions habituelles, sans privilèges spéciaux pour les membres de ces sociétés.

La bibliothèque du Cercle de Lecture (Allgemeine Lese-gesellschaft) transmet, dans les mêmes conditions, à la Bibliothèque de l'Université, ses livres d'ancienne date, c'est-à-dire qui ne sont plus d'une lecture courante. Ce



Bibliothèque de l'Université de Bâle.
Vue sur les magasins et le jardin botanique

sont principalement des œuvres littéraires en langues étrangères, des ouvrages historiques et d'histoire de l'art.

Au surplus, entre la Bibliothèque de l'Université, la Bibliothèque du Musée des Beaux-Arts et celle du Musée des Arts et Métiers, existent des arrangements qui déterminent leurs achats respectifs et elles se font part, réciproquement, de leurs acquisitions importantes.

Après la guerre 1914-18, grâce au fonds de chômage, des intellectuels sans emploi furent utilisés pour dresser le catalogue général des collections disséminées dans toute la ville. Ce travail fut terminé en quelques années et condensé

en un seul catalogue sur fiches qui se trouve à la Bibliothèque de l'Université, à la disposition du public. Depuis lors, un employé spécial fait la tournée dans plus de 100 bibliothèques affiliées au catalogue central, afin de tenir celui-ci à jour » (1).

Le cas de la *Zentralbibliothek Zürich* est plus typique encore. En 1913-14, la Bibliothèque de la Ville, fondée en 1629 et celle du Canton, instituée en 1835, fusionnèrent et installèrent leurs collections, augmentées de celles de diverses sociétés savantes, dans un nouveau bâtiment qui ouvrit ses portes en 1916.

D'ordre purement scientifique, la Zentralbibliothek remplit encore l'office de bibliothèque universitaire au bénéfice de l'Université de Zürich qui en est dépourvue. Des membres du Corps professoral de l'Université font partie de la Commission de la Bibliothèque Centrale au même titre que ceux du Conseil communal et du Personnel de la Bibliothèque.

La coordination des achats existe naturellement entre la Bibliothèque de l'Institut Polytechnique Fédéral qui limite ses acquisitions aux ouvrages techniques, la Bibliothèque Centrale qui maintient à jour ses collections intéressant toutes les disciplines universitaires et la Bibliothèque Pestalozzi spécialisée dans les ouvrages d'intérêt général et les belles-lettres.

Cette coordination fonctionne également entre d'autres bibliothèques de la ville et, à consulter le « *Zuwachsverzeichnis der Bibliotheken in Zürich* » publié par la Bibliothèque Centrale, il semblerait qu'il est exceptionnel qu'un même ouvrage soit acquis par deux bibliothèques.

(1) BINZ, Gustave, *Organisation et fonctionnement d'une bibliothèque universitaire suisse*. Berne, 1930, pp. 7-8.

La rédaction du catalogue général des livres et périodiques se trouvant dans les séminaires, laboratoires, cliniques et musées de l'Université, confiée à des intellectuels chômeurs est en voie d'achèvement.

La Bibliothèque Pestalozzi qui comprend un dépôt central, la « Pestalozzihaus » et douze succursales dans les



Bibliothèque Pestalozzi à Zürich

quartiers excentriques, assure les besoins de lecture de toute la population non-universitaire.

L'étroite collaboration entre cette bibliothèque et la Zentralbibliothek est encore affirmée par le fait que le directeur de cette dernière Dr. F. Buckardt et la sous-directrice Dr. Helen Wild font partie du Comité d'administration de la Bibliothèque Pestalozzi.

Et, nouveau point de contact entre bibliothèques, le dernier étage de la Pestalozzihaus est réservé au dépôt local de la Bibliothèque pour Tous.

* * *

Groupés dès 1897 en « Association des Bibliothécaires suisses », les directeurs des bibliothèques inscrivirent à leur programme des tâches d'envergure. Partant de l'excellent principe qu'*il n'est donné qu'à ceux qui demandent*, ils déployèrent une activité telle que des travaux d'importance figurent déjà au tableau des réalisations.

Deux points retinrent surtout leur attention : l'extrême



Bibliothèque de l'Université de Berne.

spécialisation des bibliothèques et l'inégale répartition des livres entre les divers dépôts.

A trois reprises différentes, en 1907, en 1914, et, pour la dernière fois en 1926, on rechercha quelle était la proportion des ouvrages spécialement acquis par une bibliothèque et ceux qui, au contraire, l'étaient par plusieurs. D'après la plus récente de ces enquêtes, on constata que « sur 1308 ouvrages récents annoncés par les bibliothèques participantes depuis le 1^{er} janvier 1924 jusqu'en juin 1926, 75 %

ne l'ont été que par une seule bibliothèque et 18 % par deux; sur 740 périodiques auxquels elles se sont abonnées pendant ce même laps de temps, le pourcentage est de 66 et 23 %. Calculé sur le total des 2048 titres, le pourcentage de titres uniques est de 72 %, celui des titres en double de 20 % (1) ».

Ces chiffres confirment les résultats des précédentes statistiques.

Ayant constaté l'extraordinaire dispersion des livres dans les diverses bibliothèques, les administrateurs de celles-ci



Bibliothèque nationale suisse à Berne.

cherchèrent à corriger cette dispersion en établissant un catalogue général des bibliothèques. Celui-ci devait centraliser tous les renseignements nécessaires aux recherches, mettant les ressources de chaque dépôt à la disposition des autres.

Ce catalogue est maintenant installé à la Bibliothèque Nationale. Il comptait, fin décembre 1938, un total d'environ 1.450.000 fiches, contribution des 179 bibliothèques affiliées au Catalogue général.

(1) GODET, Marcel. Mémoire concernant la création d'un catalogue général et d'un service de renseignements des bibliothèques suisses. Berne, 1929, p. 11.

Quoique la rédaction de ces fiches représente pour la plupart de ces bibliothèques une charge considérable, elles n'hésitent pas à la supporter en supplément de leurs multiples activités locales et avec un personnel restreint. Seul l'intérêt des travailleurs a pesé sur leur décision.

Le dépôt légal n'existant pas en Suisse, les éditeurs du pays acceptèrent, dès 1915, de faire le service gratuit de leurs publications à la Bibliothèque Nationale Suisse, à la condition de les faire figurer dans le bulletin bibliographique qu'elle édite. Au 31 décembre 1938, 219 éditeurs adhéraient bénévolement à cette convention, apportant une aide précieuse à la Bibliothèque Nationale tout en s'assurant une publicité intéressante.

* * *

L'attention de l'Association des bibliothécaires fut attirée par les résultats d'une autre enquête, opérée en 1911, révélant l'inégale répartition des livres entre les diverses bibliothèques de culture générale. Selon les régions, ces chiffres variaient de 55 à 13.000 volumes pour mille habitants.

Le système anglo-saxon qui comporte un dépôt central alimentant des succursales n'existant pas en Suisse, l'Association chercha le moyen de mettre des livres à la disposition des bibliothèques peu favorisées.

Au début de l'année 1919, elle résolut de créer, sous le titre « Bibliothèque pour Tous » (Schweizerische Volksbibliothek), une fondation publique dont le premier apport de base serait la « Bibliothèque du Soldat » qui pendant la guerre 1914-18 avait servi à récréer les soldats de garde aux frontières. Ce fonds comprenait environ 40.000 volumes et les 300 caisses qui avaient servi à véhiculer les livres d'un cantonnement à l'autre.

Sollicité par les dirigeants de l'Association, le Conseil Fédéral, leur consentit la cession de la « Bibliothèque du du

Die sieben Kreise der Schweizerischen Volksbibliothek
Les sept régions de la Bibliothèque pour Tous



Lausanne Fribourg Bern Luzern Zug Schwyz Uri Chur

Soldat » et y ajouta une subvention annuelle de 60.000 fr., sous réserve que la nouvelle fondation se procurerait l'autre moitié des 120.000 fr. indispensables pour faire face, chaque année, à ses dépenses.

L'appel lancé au public, aux administrations communales, aux industriels, en faveur de cette œuvre nouvelle fut entendu et les dons affluèrent de toute part.

La « Bibliothèque pour Tous » fut installée à Berne au début de l'année 1921, sous la direction du Dr. Hans G. Wirz, qui, en qualité de Capitaine d'Etat-major avait, pendant la guerre, dirigé la « Bibliothèque du Soldat ».

Sept dépôts régionaux, dont l'emplacement fut conditionné par les divisions géographiques, linguistiques et confessionnelles du pays, furent créés à Bellinzone, Berne, Coire, Fribourg, Lausanne, Lucerne et Zürich (voir la carte annexée).

Bellinzone (Ecole cantonale de Commerce) procure au canton du Tessin et à la vallée de Mesocco des livres en langue italienne.

Berne (Dépôt central) procure des ouvrages de langue allemande aux cantons de Bâle, Berne et Soleure, à la partie allemande des cantons de Fribourg et du Valais ainsi qu'à la Suisse romande et à la Suisse italienne. Le dépôt de Berne prête aussi des ouvrages français au Jura bernois, au Tessin et à la Suisse allemande.

Coire (Bibliothèque cantonale) prête dans le canton des Grisons des livres en allemand, italien et romanche.

Fribourg (Bibliothèque cantonale et universitaire) fournit des ouvrages en français à la partie française des cantons de Fribourg et du Valais.

Lausanne (Ecole normale) procure des ouvrages en français aux cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud.

Lucerne (Bibliothèque cantonale) procure aux cantons d'Uri, Schwyz, Unterwald, Lucerne et Zoug des ouvrages en allemand.

Zürich (Pestalozzihaus) procure des ouvrages en allemand aux cantons d'Appenzell, Argovie, Glaris, St-Gall, Schafhouse, Thurgovie et Zürich.

Les livres sont à la disposition de chacun, dans les limites de la Suisse.

Les ouvrages récréatifs : romans, nouvelles, récits, ainsi que les ouvrages d'instruction générale sont envoyés sous forme de collections (bibliothèques ambulantes) aux autorités, administrations, communes, écoles, bibliothèques, institutions, maisons de commerce et sociétés ainsi qu'à des groupes de lecteurs d'au moins 6 personnes. C'est par leur entremise que les livres sont communiqués aux lecteurs.

Le prêt a lieu par caisses de 20, 40, 70 et 100 volumes pour l'envoi desquelles sont prélevées une taxe de prêt et une taxe de transport uniforme pour toute la Suisse, que l'envoi ait lieu par chemin de fer ou par poste ⁽¹⁾.

La durée du prêt est de 2 à 6 mois.

Les ouvrages spéciaux et d'ordre professionnels : technique industrie, arts et métiers, commerce, agriculture, économie domestique, hygiène, philosophie, religion, sciences économiques, sociales et politiques, droit, éducation, langues, histoire littéraire, beaux-arts, sports, sciences naturelles, géographie, ethnographie, histoire et biographie sont prêtés directement et individuellement aux lecteurs dans toute la Suisse par le dépôt central de Berne.

Le dépôt central procure aussi des ouvrages provenant d'autres bibliothèques suisses (romans exceptés). Il remet à titre gratuit les règlements de prêt, les cartes d'inscription, les formules de commande, la liste des catalogues, et les

⁽¹⁾ Dans les cantons de Berne et de Zürich, les livres sont mis gratuitement à la disposition des chômeurs. Le canton de Berne alloue une subvention annuelle de 4000 francs à la Bibliothèque pour Tous pour compenser ses pertes en taxes, et prêts et de frais de transport. Les résultats de cette aide intellectuelle aux chômeurs dépassèrent toutes prévisions.

« Conseils pour la recherche d'ouvrages dans les bibliothèques suisses ».

Cette dernière notice, modèle du genre, est éditée par l'Association des Bibliothécaires. Non seulement elle témoigne du souci constant des directeurs de bibliothèques de faciliter et d'abrégé les recherches des travailleurs, mais elle montre l'aboutissement de leur collaboration. L'étude de Hermann Buser « Zusammenarbeit und Arbeitsteilung zwischen Wissenschaftlichen und Volksbibliotheken » (Bern, 1937) en apporte un nouveau témoignage.

Le nom même de la fondation « Bibliothèque pour Tous » exclut, chez ses dirigeants, l'idée de « splendide isolement » si fort ancrée dans notre pays. Fidèles à leur politique d'entraide et de coordination, ils ont fait de cette œuvre nouvelle, aux ramifications lointaines, un lien puissant entre toutes les fondations similaires. Ses moyens d'action sont variés : tantôt elle complète les fonds modestes de bibliothèques de groupements confessionnels, éducatifs, professionnels ou sportifs et tantôt s'installe dans une bibliothèque populaire comme à Zürich, où le dépôt régional occupe un étage de la « Pestalozzihaus », ou dans une bibliothèque universitaire comme à Fribourg. Le dépôt régional de Coire est administré par le personnel de la bibliothèque cantonale de cette ville. Et, nouveau lien qui mérite d'être signalé, le Président du Comité directeur de la Bibliothèque pour Tous est le Dr. Marcel Godet, directeur de la Bibliothèque Nationale Suisse et son Vice-Président, Dr. Félix Burkhardt, directeur de la Bibliothèque Centrale de Zürich.

Pour prouver l'activité de cette fondation, je me bornerai à citer ces chiffres éloquentes extraits du 18^e rapport pour l'année 1937 :

« Les dépenses comme les recettes se sont élevées à la somme de 130.000 fr. Le nombre total des volumes atteint 101.635. Le dépôt central comptait à la fin de cette année

29.016 ouvrages d'ordre professionnel et technique. Il y eut en circulation 2120 caisses de livres représentant 89.036 volumes répartis dans 1083 stations de lecture.

Chaque livre fourni par la Bibliothèque pour Tous a été prêté en moyenne trois fois dans chaque station — sans compter les prêts qui ont pu se faire entre voisins. Cela représente donc, pour l'ensemble des stations, environ 270.000 prêts d'un volume. »

Ces chiffres se passent de commentaire.

J'ai appris avec plaisir qu'une importante fondation américaine allait apporter à la Bibliothèque pour Tous l'aide financière qui lui permettrait d'étendre son action civilisatrice et bienfaisante. Toujours prêts à aider ceux qui font preuve d'initiative et d'esprit d'organisation, les Américains illustreront ainsi, une fois de plus, leur maxime : Aide-toi, l'Amérique t'aidera.

Jeanne GOBEAUX-THONET.

Chronique

Nominations et promotions

Corps professoral

M. BACQ, Z., est nommé chargé de cours près la Faculté des Sciences par A. R. du 5 août 1939.

Mlle DANTHINE, H., est chargée de faire le cours d'archéologie préhistorique par A. R. du 27 décembre 1939.

Agrégés

M. GENARD, J., est nommé agrégé à partir du 1^{er} octobre 1939.

M. LAMBRECHTS, A., est nommé agrégé à partir du 1^{er} octobre 1939.

Conservateurs, chefs de travaux, assistants

Mme NIHOU-LGHENNE, L., est nommée conservateur par A. R. du 30 août 1939.

M. LECOQ, H., est nommé chef de travaux par A. R. du 30 août 1939.

M. HENRION, J., est nommé chef de travaux par A. R. du 30 août 1939.

M. PIRENNE, M., est nommé assistant du cours d'électricité et ses applications par A. R. du 30 août 1939.

Mme COHEUR-DEHALU, F., est nommée assistante du cours de spectroscopie et d'astrophysique par A. R. du 20 septembre 1939.

M. DEL MARMOL, C., est nommé assistant du cours de droit commercial par A. R. du 30 septembre 1939.

Distinctions honorifiques

Officier de l'Ordre de Léopold : H. JANNE; F. SCHOOFS.

Chevalier de l'Ordre de Léopold : L. LEVAUX; F. CARPENTIER.

Commandeur de l'Ordre de la Couronne : E. WITMEUR.

Officier de l'Ordre de la Couronne : R. GERMAÏ; J. ROSKAM.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Éditoriale</i>	I, 85, 127
A. L. CORIN : <i>A propos du choix de la deuxième langue dans l'enseignement moyen</i>	3
V. BOHET : <i>Et encore à propos du choix de la seconde langue</i>	26
J. GOBEAUX-THONET : <i>Le rôle éducatif des bibliothèques publiques aux Etats-Unis d'Amérique</i>	32
L. LEVAUX : <i>Grandeur et difficultés de la pédagogie</i>	85
X... : <i>L'Académie belge de Rome</i>	107
L. E. HALKIN : <i>L'enseignement de l'histoire nationale en Wallonie</i>	129
J. GOBEAUX-THONET : <i>Les bibliothèques en Suisse</i>	146
<i>Manifestation Emile Witmeur</i> , par G. DIJKMANS	115
NÉCROLOGIE : <i>G. Cesáro</i> , par H. BUTTGENBACH	58
<i>L. Verlaine</i> , par H. WELSCH	119
<i>Assemblée générale du 16 mars 1939 : rapports du Secrétaire et du Trésorier</i>	70
<i>Mémoires de licence et thèses de doctorat</i>	78
<i>Chroniques</i>	81, 125, 160
